

A l'attention des habitants de
L'avenue du Prince Régent

Le 1^{er} juin 2018

Concerne : Entretien de voirie - Avenue du Prince Régent

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

En 2012, dans le cadre du droit de tirage, nous avons fait réaliser un traitement de voirie de l'avenue du Prince Régent dont les objectifs étaient uniquement d'étanchéifier la voirie pour éviter un problème plus grave de dalles en béton bougeant et apporter un certain confort acoustique aux riverains via la pose d'un hydrocarboné sur le béton. Il apparaît malheureusement avec le temps que ces joints se marquent à nouveau fortement, engendrant certaines nuisances sonores.

A cet effet, nous avons essayé un traitement ponctuel via nos équipes mais sans succès.

Un rendez-vous avec le Centre de Recherches Routières a été pris. Il ressort de cette expertise que le recouvrement de ces chaussées en béton par une mince couche d'asphalte ne peut constituer une solution durable ; que les fissures et discontinuités (joints) présentes dans l'ancienne chaussée forment en effet des points sensibles où de nouvelles fissures peuvent facilement apparaître et remonter en surface sous l'action conjuguée de la circulation et des contraintes thermiques (dilatation). Pour l'entretien de ce type de voirie, il conviendra dorénavant de privilégier la stabilisation des dalles présentant un battement, le traitement des joints et des fissures suivi d'un micro-rabotage, lesquels travaux permettront non seulement de réétanchéifier la voirie mais également de diminuer grandement les nuisances liées au bruit du roulement.

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit bien ici d'un entretien de voirie dont la méthode est expérimentale et non d'une réparation totale de la voirie qui nécessiterait un budget élevé. Néanmoins, nous avons l'intime conviction que ce traitement permettra d'atténuer significativement les nuisances sonores rencontrées par les riverains. Ces travaux se dérouleront dans le second semestre 2018.

Nous restons à votre entière disposition et vous prions de croire, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Fabienne LEDUC

Jacques CHABOT